

Département de la LOZÈRE - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 20h30 (vingt heures et trente minutes), le Conseil de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Terre de Peyre, Route du Languedoc, Aumont-Aubrac (Peyre Au Aubrac), sous la présidence de M. Alain ASTRUC

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

Nombre de membres :

Afférents au conseil
communautaire : 35

Présents : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 24

Date de convocation :

24 juin 2025

Présents : M. ASTRUC, M. BASTIDE, Mme BREZET, Mme PROUHEZE, Mme JOUBERT, M. GUIRAL, M. CONSTANT, Mme BOUARD, Mme MALAVIEILLE, Mme MARTIN, Mme PELISSIER-GODARD, Mme RIEUTORT, M. BEAUFILS, M. HERMET François, M. HERMET Vincent, M. MALAVIEILLE, M. MONTIALOUX, M. POULALION Michel, M. TARDIEU Jean-Marie

Ayant donné pouvoir : Mme BOUCHARINC a donné pouvoir à Mme JOUBERT; M. MANTRAND a donné pouvoir à M. GUIRAL, M. CARIOU a donné pouvoir à M. BASTIDE, M. POULALION Jérôme a donné pouvoir à Mme BOUARD, M. PRIEUR a donné pouvoir à Mme PROUHEZE

Absents : M. PRAT, M. MALHERBE, Mme BASTIDE, Mme BAUMELLE, Mme BOYER, M. BRUN, M. FLORANT, M. GRAS, M. LONGEAC, M. POUDEVIGNE, Mme SAGNET

Secrétaire : Mme PROUHEZE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

OBJET : TRANSFERT ANIMATION DU SITE NATURA 2000 PLATEAU DE L'AUBRAC AU SMAG DU PNR AUBRAC

VU le projet de délibération du 2 juillet 2025 du SMAG du PNR Aubrac approuvant le transfert au SMAG du PNR Aubrac le portage de l'animation du site Natura 2000 Plateau de l'Aubrac Lozérien qui est actuellement compétence de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac ;

Monsieur le Président,

RAPPELLE QUE La Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac a pris le relais de l'ancienne Communauté de Communes de l'Aubrac lozérien dans le portage de l'animation du site Natura 2000 Plateau de l'Aubrac (FR 910 1352) ;

Ce site, créé en 2012, compte aujourd'hui 15 communes et s'étend sur 2S Z+75 ha. Il comprend notamment les 4 lacs glaciaires du plateau de l'Aubrac, compte 18 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 5 prioritaires et 11 espèces d'intérêt communautaire ;

PROPOSE de transférer l'animation de ce site et ses moyens d'animation au Syndicat mixte du Parc au 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDERANT que le Parc naturel régional de l'Aubrac porte déjà l'animation de 5 sites Natura 2000, ce transfert permettrait une rationalisation des moyens consacrés à leur animation ;

INDIQUE qu'à la même échéance, le Parc sera amené par conséquent à intégrer au sein de ses effectifs l'agent de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac actuellement en charge de l'animation de ce site.

16-01-07-25

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 048-200069144-20250701-16_01_07_25-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de transférer l'animation du site Natura 2000 Plateau de l'Aubrac Lozérien et ses moyens d'animation au Syndicat mixte du Parc au 1^{er} janvier 2026 ;

ACCEPTE qu'à la même échéance, le Parc intègre au sein de ses effectifs l'agent de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac actuellement en charge de l'animation de ce site ;

AUTORISE, en tant que de besoin, Monsieur le Président à engager les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre effective de ce transfert de portage de l'animation du site Natura 2000 concerné.

POUR : 21

CONTRE : 1

ABSTENTION : 2

Pour extrait certifié conforme.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de la transmission à la Préfecture le
, et de la publication ou de la notification Aumont-Aubrac, le

Le Président, Alain ASTRUC

